

**CONCOURS EXTERNE, INTERNE et 3<sup>EME</sup> CONCOURS  
D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL**

**SPECIALITE « ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS »**

**Jeudi 26 janvier 2023**

**Epreuve d'admissibilité** : Résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territoriale dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 2 heures - Coefficient : 3

**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif, ni signature ou paraphe.
- ♦ Vous devez impérativement utiliser **une seule et même couleur non effaçable** pour écrire et/ou souligner. **Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée**. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.
- ♦ **L'utilisation d'une calculatrice non programmable** sans mémoire alphanumérique et sans écran graphique **est autorisée**.

**CONSIGNES POUR RÉPONDRE AU SUJET :**

Répondez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, **uniquement sur votre copie**, en prenant bien soin de préciser sur votre copie le numéro de la question avant d'y répondre.

**Attention** : les réponses portées sur le sujet lui-même, qui n'est pas ramassé en fin d'épreuve, ne sont jamais prises en compte.

Le sujet comprend 11 pages, celle-ci comprise

## SUJET

Votre commune, soucieuse de mettre en place des pratiques durables et respectueuses de la biodiversité, s'est engagée dans un projet de ville verte, tournée vers une gestion écologique de la nature en ville et l'entretien de la biodiversité, pour une plus grande résilience aux pollutions des sols, de l'air et en réponse aux changements climatiques.

En tant qu'agent de maîtrise, vous assurez l'encadrement, d'une équipe de 8 agents techniques en espaces verts, dont 6 agents titulaires, 1 agent contractuel majeur et 1 apprenti mineur en CAP Jardinier Paysagiste.

En lien avec le directeur des services techniques, vous êtes chargé de mettre en place les pratiques nécessaires à une gestion différenciée, la plus écologique possible, des espaces verts et naturels.

A l'aide des documents annexes fournis et de vos connaissances, vous répondrez aux questions suivantes.

### **Question N°1 – 6 points**

Votre équipe de travail est composée d'agents d'âges différents avec des expériences professionnelles de diverses durées et donc des acquis et connaissances en constante évolution.

En tant qu'agent de maîtrise, vous devez fédérer l'adhésion de l'équipe aux pratiques durables et écologiques. Sur la base de l'Annexe 1 :

- a) Présentez 2 enjeux environnementaux, 2 enjeux culturels et 2 enjeux sociaux parmi ceux exposés.
- b) Pour chacun de ces enjeux, présentez un exemple de mise en pratique, de technique alternative, ou de préconisation, avec un argumentaire pour convaincre les membres de votre équipe.

### **Question N°2 – 6 points**

Sur un espace communal de 35 ha, on distingue différentes zones à entretenir, représentant des pourcentages différents de la superficie totale :

- un jardin naturel urbain, représentant 17 %
- plusieurs haies champêtres équivalentes à 9 %
- des zones de prairie fleurie représentant 11 %
- une zone de bois et sous-bois égale à 22 %
- une zone de berges d'un ruisseau à raison de 8 %
- des talus et bordures de voies et cheminements pour 33%

Vous présenterez un plan d'entretien annuel sous forme d'un tableau indiquant :

- en 1<sup>ère</sup> colonne : la désignation de chaque espace (*ex : jardin naturel urbain*)
- en 2<sup>ème</sup> colonne : la surface correspondant à l'espace, exprimée en ha (*le nombre peut être arrondi à l'unité*)
- en 3<sup>ème</sup> colonne : le nombre d'agents nécessaires à l'entretien de cet espace
- en 4<sup>ème</sup> colonne : les actions d'entretien de cet espace à prévoir sur l'année

### **Question N°3 – 4 points**

Votre service doit répondre favorablement à un besoin des habitants qui demandent sur un quartier une ambiance de végétalisation et de fleurissement coloré dans l'environnement urbain. En vous appuyant sur les Annexes 2 et 3,

- a) Indiquez le type de plantations que vous privilégiez pour répondre à cette attente.
- b) Présentez diverses strates végétalisées adaptées aux divers cheminements, au choix de végétal local et à un mode d'entretien économique, pour une approche écologique.

### **Question N°4 – 2 points**

Sur une situation de chantier d'entretien d'espaces menacés par les espèces exotiques envahissantes (EEE), des précautions sont à prendre pour protéger la santé et veiller à la sécurité des agents. A l'aide de l'Annexe 4,

- a) Identifiez les risques possibles pour les agents.
- b) Listez les recommandations et consignes de travail que vous transmettez aux agents.

### **Question N°5 – 2 points**

Une plateforme de compostage des déchets verts doit être mise en place par votre service. En vous appuyant sur l'Annexe 5,

- a) Expliquez l'intérêt d'une telle plateforme et argumentez sur la valorisation des déchets ainsi traités.
- b) Citez deux autres formes de valorisation des déchets verts couramment employées par le service des Espaces verts. Expliquez les méthodes employées et leurs avantages.

### **Liste des documents annexes :**

- **Annexe 1 : Vers une gestion écologique des espaces verts** / Source : *Plante & Cite Mars 2022*  
**Qu'est-ce que la gestion différenciée des espaces verts?** / Source : site internet  
<https://www.jardin vivant.fr/comment-gerer-des-espaces-verts-en-gestion-differenciee> publié le 07/07/2022
- **Annexe 2 : Quelles plantes choisir pour un projet paysager urbain ?** / Source : *Paysagisme urbain : les spécificités des projets d'aménagement paysager*, publié le 23/06/2022 dans Groupe, Jardin vivant
- **Annexe 3 : Haie champêtre et plantes couvre sol**  
Source : *Fiches consultables sur www.1001sitesnatureenville.ch*
- **Annexe 4 : Le programme « Espèces exotiques envahissantes de la Loire » et Protection des personnes.**  
Source : site internet <http://especes-exotiques-envahissantes.fr/basedocumentaire/documents-techniques/>
- **Annexe 5 : Gestion des déchets végétaux issus des activités paysagères.** / Source : Site internet de l'ADEME: <https://expertises.ademe.fr/professionnels/collectivites/patrimoine-communes-comment-passer-a-l'action/dechets-services-publics/dechets-issus-lentretien-espaces-vert>

# Les recommandations



### ENGAGER UNE ÉVOLUTION DU MÉTIER DE JARDINIER ET DU REGARD DES HABITANTS

#### // Passer de « l'entretien des espaces verts » à la gestion écologique

• Il existe un véritable changement de paradigme entre « l'entretien des espaces verts » et « la gestion écologique des espaces publics paysagers ». Il a pour conséquence une importante évolution du métier de jardinier et la disparition de la segmentation qui existait entre les professionnels menant une gestion horticole et ceux menant une gestion d'espaces naturels.

Pour « l'entretien des espaces verts », la mission du jardinier consistait généralement et principalement à maintenir un lieu dans une image constante, « propre ». L'expression de la nature était peu présente, les actions de désherbage étaient importantes et menées avec peu de différenciation d'un lieu à l'autre.

• Pour passer à la « gestion écologique », le jardinier devient acteur de l'évolution du site. Il se base sur l'observation fine (flore, faune, sol...) afin de constamment adapter et faire évoluer sa gestion pour favoriser la biodiversité, respecter les sols, préserver les ressources en eau... tout en respectant l'identité de l'espace public paysager et en permettant l'expression des pratiques du public (détente, loisirs...).



La Promenade Corajoud parvient à concilier conception paysagère et gestion écologique de qualité (Promenade située au PSMV de Bordeaux).



Panneaux de sensibilisation des visiteurs au changement de pratiques pour le « zero pesticides » et à l'évolution du paysage du cimetière de Bouvron (44).

#### // Sensibiliser le public pour expliquer les enjeux de l'évolution des missions des jardiniers

• Le jardinier est un maillon fort de sensibilisation auprès du public, et sa disponibilité pour répondre aux questions des visiteurs peut devenir un atout pour la compréhension des évolutions de modes de gestion. Elle ne doit pas être vue comme une perte de temps, mais être intégrée dans sa mission.

• De plus, il est important de veiller à informer les habitants par des panneaux pédagogiques sur site, des brèves dans le journal municipal... au sujet des actions de gestion entreprises dans les sites et de leurs finalités mais aussi les informant sur des résultats de comptages, des inventaires, l'installation de nichoirs...

# Qu'est-ce que la gestion différenciée des espaces verts ?

**La gestion différenciée des espaces verts correspond à une vision moderne et écologique des espaces verts.**

C'est un système de gestion de l'espace vert qui prend en compte différents critères, tels que la fonction du lieu (parc, jardin public ou privé), son écosystème, son climat...

Avant toute chose, il s'agit de la mise en place d'un mode d'entretien écologique, qui favorise la biodiversité en différenciant l'entretien des différentes zones de l'espace vert pour une gestion sur mesure de chaque zone.

Cette gestion différenciée possède des avantages multiples pour l'environnement et pour les usagers du lieu :

- Permettre une sensibilisation à l'écologie et à l'écocitoyenneté
- Réduire les besoins en entretien du site
- Réduire l'utilisation des ressources d'eau
- Mettre en place des espaces verts favorisant la biodiversité
- Encourager la création d'un petit écosystème au niveau local

## **Une gestion écologique des espaces verts**

Pour gérer les espaces verts de manière différenciée, il faut d'abord mettre en place des techniques d'entretien écologiques :

### ✓ **Limiter le nombre d'arrosages des espaces verts**

Adopter une gestion écologique des espaces verts nécessite de faire l'économie des ressources en eau, à travers certaines actions :

- Pailler le sol autour des plantes pour sauvegarder l'humidité de la terre
- Installer un système de récupération d'eau de pluie
- Installer un système d'arrosage au goutte-à-goutte
- Planter des espèces végétales locales résistantes et adaptées au climat du site

### ✓ **Bannir les produits phytosanitaires**

Pour mener une gestion différenciée, l'entretien de l'espace vert doit être 100% écologique, c'est-à-dire sans aucun recours aux produits de désherbage ou de pesticides chimiques. En effet, ces derniers polluent les sols et sont responsables de la raréfaction de nombreuses espèces animales et végétales.

### ✓ **Limiter la tonte des espaces verts**

La tonte des espaces verts est réduite grâce à la plantation d'espèces végétales couvrantes, comme le trèfle, qui permettent de maintenir la végétation au ras du sol, tout en favorisant la pousse de différentes variétés de plantes. Au lieu de tondre toute la surface de pelouse, la gestion différenciée prend en compte la fonction de tel ou tel espace, ce qui aide à mettre en place des stratégies variées :

- Semer une prairie fleurie
- Installer un éco-pâturage
- Mettre des plantes couvrantes (du paillis vivant)
- Pailler le sol avec un paillis organique ou minéral
- Faucher le sol

Ainsi, les zones non fréquentées par le public comme le bord des clôtures, le pied des arbres ou les bords de routes peuvent être laissées en friche. En maintenant des zones à l'état naturel, les plantes endémiques peuvent s'y développer et encourager le développement de la biodiversité locale.

### ✓ **Recréer des écosystèmes au sein des espaces verts**

Recréer des écosystèmes au sein des espaces verts est l'un des enjeux de la gestion différenciée.

### ✓ **Aménager des abris faunistiques sur le lieu**

Pour aider à stopper le déclin de certains oiseaux, insectes pollinisateurs, reptiles ou mammifères en voie d'extinction, il est nécessaire de favoriser des refuges naturels au sein des espaces extérieurs. Pour cela, il est possible d'utiliser les éléments du jardin (laisser des tas de feuilles mortes sous les haies, des bûches et des tas de branches, des pierres...), ou bien d'installer des refuges faunistiques construits en bois (hôtels à insectes, nichoirs, maisonnettes à hérisson...).

### ✓ **Planter des variétés de plantes endémiques**

Au sein des espaces verts en gestion différenciée, les espèces végétales endémiques sont à privilégier car ce sont des spécimens adaptés au type de sol et au climat local. Ils sont donc plus résistants et requièrent moins d'entretien. Les plantes dont la pousse est spontanée doivent être laissées, dans la mesure du possible, pour participer à la formation d'un écosystème local plus riche.

### ✓ **Développer l'écocitoyenneté**

L'un des préceptes de la gestion différenciée est l'écocitoyenneté, qui se promeut à l'aide d'une communication pédagogique avec le public. Il s'agit par exemple d'installer des panneaux explicatifs dans les jardins, qui décrivent le fonctionnement du lieu, sa faune et sa flore, ou qui expliquent l'importance de la sauvegarde de son écosystème.

Source : site internet, Publié le 07/07/2022 in Jardin vivant, <https://www.jardinvivant.fr/comment-gerer-des-espaces-verts-en-gestion-differenciee>

## Annexe 2 : Quelles plantes choisir pour un projet paysager urbain ?

### ✓ Diversification et stratification végétale

Au-delà des espaces ouverts, **une stratification verticale de la végétation est primordiale avec des plantations d'espèces ligneuses de type buissonnant ou arborescent**. On veillera à choisir des associations d'espèces en fonction :

- **De la stratification verticale de la végétation** : buissons, arbustes, arbres et lianes où chaque niveau de végétation offre des conditions pouvant être spécifiques à une espèce
- **De l'étalement de la floraison et de la fructification tout au long de l'année** comme ressources pour la faune par un choix varié d'essences
- **De la conservation, dans la mesure du possible, des arbres morts sur pied ou au sol.**

Pour toutes les plantations, herbacées ou ligneuses, on veillera à **choisir des espèces végétales locales non horticoles bien adaptées au sol**.

Le type de végétation choisie peut varier selon les projets paysagers urbains.

### ✓ Quelles plantes pour un jardin naturel urbain ?

Certaines plantes vivaces et rustiques sont particulièrement adaptées pour les jardins écologiques et naturels en ville, car elles requièrent peu d'eau ou attirent les insectes pollinisateurs.

On peut notamment citer :

- *Le cosmos*
- *La sauge*
- *La gaura*
- *Les marguerites*
- *Les coquelicots*
- *Le bleuet*
- *Les pâquerettes*



Le choix des plantes varie selon les types de jardins urbains, mais aussi en fonction d'autres critères, tels que la nature du sol.

### ✓ Quelles plantes pour les parterres de fleurs en ville ?

Les **parterres de fleurs** sont fréquemment utilisés en ville pour végétaliser les bords de routes, les ronds-points, les trottoirs, pour fleurir les jardins municipaux ou les parcs...

Les parterres de fleurs traditionnels sont souvent composés de :

<i>Jacinthes</i>	<i>Œillets d'Inde</i>
<i>Narcisses</i>	<i>Tulipes</i>
<i>Bégonias</i>	<i>Primevères</i>

Les fleurs sont cependant choisies en fonction du type de sol, du degré d'exposition au soleil, et de la météo locale.

### ✓ Quelles plantes pour végétaliser les murs en ville ?

Le mur végétalisé représente une initiative écologique moderne pour l'isolation des immeubles et des maisons en ville et pour la végétalisation en milieu urbain.

Les plantes les plus souvent plébiscitées pour la réalisation de ce type d'aménagement urbain sont les plantes grimpantes et couvrantes, telles que :

- **Le lierre grimpant** : c'est la plante la plus indiquée pour la végétalisation des murs. Il en existe différentes variétés, à choisir en fonction de leur adaptabilité au climat et de leurs besoins d'ensoleillement.
- **Le dichondra rampant** : cette plante tapissante possède un feuillage très dense à l'aspect original, avec de petites feuilles rondes, vert clair. *Le dichondra* supporte des températures négatives jusqu'à  $-8^{\circ}\text{C}$ , mais se plaît surtout dans les climats tempérés et avec une faible exposition au soleil. Ces plantes résistent bien aux périodes de sécheresse.
- **La Ruine de Rome, ou Cymbalaire des murs** : cette plante vivace au feuillage persistant est idéale pour enjoliver des parcelles de murs en bas des habitations urbaines. Sa floraison violette dure longtemps et apporte de la couleur aux pieds des immeubles, à défaut d'être très couvrante

# Rôle de la haie champêtre

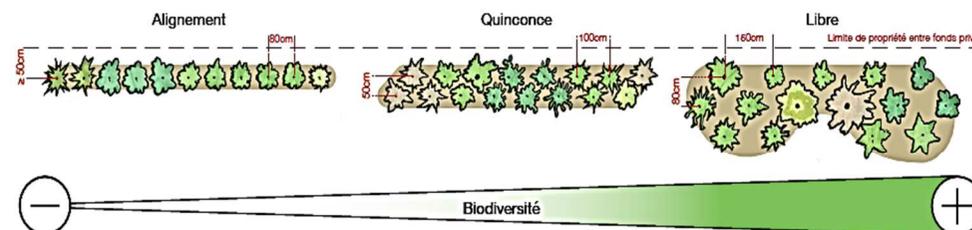
Bien composée, une haie peut allier les aspects paysagers, ornementaux et récréatifs avec des fonctions écologiques. Contrairement aux haies de thuyas, bambous et lauriers qui sont exotiques, les haies constituées d'espèces locales jouent un rôle écosystémique en reliant à la ville, tel un corridor, les milieux proches de l'état naturel (vergers, prairies, jachères, haies naturelles, cordons boisés, forêts).

Le rôle de la haie champêtre en ville est important pour l'amélioration climatique grâce à son ombre portée et ses capacités à faciliter l'infiltration puis à évaporer l'eau puisée dans le sol. De plus, en offrant un abri pour la faune utile, elle contribue à la lutte contre les ravageurs des fruitiers et plantes ornementales.

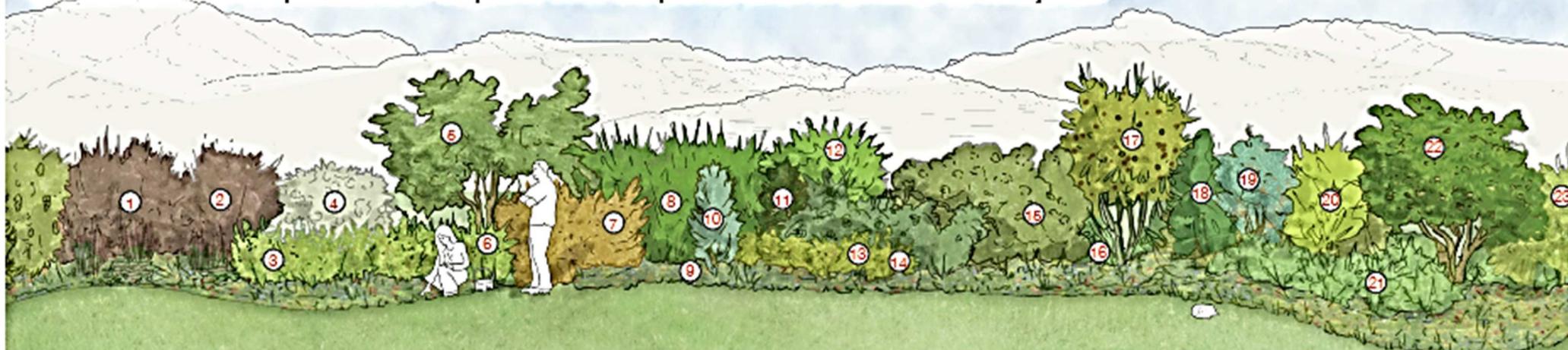
## Annexe 3 : Haie champêtre et plantes couvre sol

### Typologie et emprise de la haie

La trame de plantation s'agence selon la place disponible, l'effet recherché et la croissance des plantes



Dans une haie champêtre, les plantes sont étagées sur plusieurs strates: de l'ourlet herbacé aux arbres, en passant par les grimpantes, arbustes et arbrisseaux. Référez-vous à la Flora Helvetica pour connaître le milieu naturel de vos plantations et adapter le choix des plantes au sol et au climat de votre jardin.



- ① Noisetier – comestible
- ② Chèvrefeuille des bois - grimpante
- ③ Groseillier – comestible
- ④ Viorne obier - intérêt printanier
- ⑤ Érable champêtre - mellifère
- ⑥ Clématite des haies - grimpante

- ⑦ Cornouiller sanguin - bois rouge
- ⑧ Cornouiller mâle - fruits comestibles
- ⑨ Vigne - grimpante
- ⑩ Genévrier commun - persistant
- ⑪ Houx – persistant
- ⑫ Faux-pistachier- mellifère

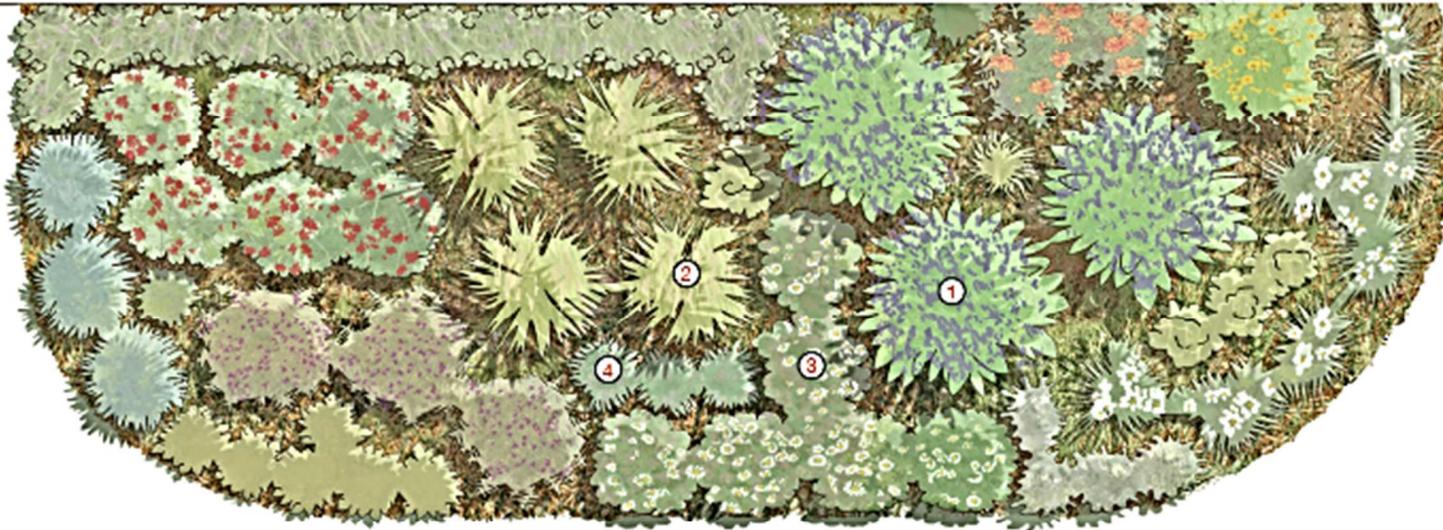
- ⑬ Églantier - Fruits pour les oiseaux
- ⑭ Framboisier – comestible
- ⑮ Viorne lanthane - intérêt printanier
- ⑯ Lierre - grimpante et persistante
- ⑰ Baguenaudier – légumineuse
- ⑱ Troène - semi-persistant

- ⑲ Argousier - fruits comestibles
- ⑳ Charme - marcescent\*
- ㉑ Genêt des teinturiers – légumineuse
- ㉒ Sureau noir - fruits comestibles
- ㉓ Prunellier - fruits comestibles

# Répartition des Plantes couvre sol

**Légende** (les plantes vont progressivement s'entremêler et recouvrir complètement le sol).

- ① ≈ 20 % de plantes structurantes, présence forte en solitaire ou par 2 ou 3, assurent l'apogée du massif (ex. 5/m<sup>2</sup> = 45 cm).
- ② ≈ 30 % de plantes en touffes, par 3 à 10, de hauteur moyenne, accompagnent et diversifient l'offre saisonnière (ex. 9/m<sup>2</sup> = 33 cm).
- ③ ≈ 50% de plantes tapissantes, groupes de 11 et plus, comble les trous, unissent le massif et limite les adventices\* (ex. 16/m<sup>2</sup> = 25 cm).
- ④ + Plantes annuelles et bulbes à installer entre les vivaces pour animer les entractes saisonniers.



Bulbe / env. 80 cm  
(ex: All d'ornement)



Bulbe / env. 10 cm  
(ex: Crocus)



Semis d'annuelle /  
env. 26 cm (ex: Lin)



Vivace / env. 40 cm  
(ex: Orelle d'ours)



Vivace / env. 26 cm  
(ex: Plumbago)



Vivace / env. 30 cm  
(ex: Gypsophile)



Graminée / env. 60 cm  
(ex: Pennisetum,  
fétuque)



Vivace / env. 40 cm  
(ex: Aloë)



Vivace / env. 60 cm  
(ex: Sedum d'au-  
tomne)



Vivace / env. 60 cm  
(ex: Echinacée)



Arbrisseau / env.  
100 cm  
(ex: Caryopteris)



Vivace arbustive /  
env. 140 cm  
(ex: Lavatère)



Bisannuelle / env.  
180 cm  
(ex: Molène)



Vivace / env. 40 cm  
(ex: Géranium)

## Annexe 4 :

### LE PROGRAMME « ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES DE LA LOIRE »

Le territoire ligérien est fortement confronté à la problématique des espèces exotiques envahissantes (EEE).

La lutte contre ces espèces est essentielle, puisqu'elles sont une des premières causes de perte de biodiversité ; certaines pouvant même engendrer des problèmes de santé publique.

Depuis 2004, le Département est l'un des principaux acteurs de la lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire avec la mise en place de 2 stratégies départementales.

**La 1<sup>ère</sup> stratégie de lutte, menée de 2005 et 2011, s'intéressait à 5 espèces exotiques envahissantes définies comme prioritaires : les Renouées asiatiques, les Jussies exotiques, la Berce du Caucase, la Balsamine de l'Himalaya et l'Ambroisie à feuille d'Armoise.**

Un « pôle relais plantes invasives » dont l'animation est confiée au CPIE des Monts du Pilat a été créé. Ce pôle départemental a pour mission principale la collecte et la diffusion d'informations auprès de toute personne en recherche d'informations pratiques sur la gestion des plantes invasives.

**La 2<sup>ème</sup> stratégie s'est axée sur trois plantes prioritaires : l'Ambroisie à feuille d'Armoise, les Renouées asiatiques, les Jussies exotiques, et sur des espèces végétales en phase d'installation sur notre territoire.**

Les actions entreprises sont variées et relèvent de dispositifs d'information, de sensibilisation, de formation, de gestion et de recherche.



#### Actions et préconisations en gestion des EEE :

- **Surveillance et maintien d'un couvert végétal diversifié**
- **Plantation d'espèces compétitrices et d'un couvert végétal diversifié et dense** (*Sureau Yeble, Bourdaine*)
- **Fauche répétée** (minimum de 4 fois / an), associée à de la mise en concurrence
- **Extraction et évacuation de la terre contaminée par les rhizomes**
- **Fauche manuelle ou mécanique des sommités florales**
- **Installation d'une barrière verte** (Largeur de la barrière : > 2m)
- **Coupe des tiges dans un objectif de limitation de la hauteur du massif** (au minimum 3 fois / an)

## PROTECTION DES PERSONNES :

**La gestion de certaines plantes exotiques envahissantes peut créer un risque sanitaire ou de blessures pour les personnes en contact avec ces dernières :** phytophoto-dermatose (*Berce du Caucase*), coupures ou blessures (*cactus*, *Robinier*, *Févier d'Amérique*, *Herbe de la Pampa*, etc.), projection de sève irritante (*Ailante*, *Paulownia*), toxicité (*Raisin d'Amérique*), allergie (*ambrosies*), etc.

Si la présence d'une espèce pouvant présenter de tels risques est constatée, alors des mesures adaptées doivent être prises pour la protection des personnes les manipulant.

**La mise en place de mesures de protection concerne aussi bien les opérations menées sur le site que celles engagées après** (transport, stockage, déstockage, valorisation). Les personnes en contact avec ces plantes devront porter des équipements de protection individuelle (EPI) spécifiques pour garantir leur sécurité par rapport aux risques identifiés.

**Les EPI doivent être adaptés aux risques à prévenir et aux conditions dans lesquelles le travail est effectué.**

Ces équipements ne doivent pas être eux-mêmes à l'origine de risques supplémentaires (articles R. 4323-91 à R. 4323-93 du Code du travail).

**En cas de risques multiples, le port simultané de plusieurs EPI peut être nécessaire**, ces équipements doivent alors être compatibles entre eux et conserver leur efficacité par rapport aux risques qu'ils préviennent.

Par exemple, pour empêcher le contact avec de la sève, la manipulation de matière fraîche de *Berce du Caucase* doit se faire avec un vêtement ou combinaison couvrant complètement le corps, des gants en caoutchouc et un masque pour la protection du visage.

Dans le cas des espèces au pollen allergisant, comme l'*Ambrosie à feuille d'armoise* (*Ambrosia artemisiifolia*), un masque contre les pollens (type P3) doit être porté lorsque la plante est en fleur.

Le pollen, responsable des réactions allergiques, se transmettant aussi par le contact avec la peau, des gants et des lunettes de protection sont également nécessaires et permettent d'éviter tout contact avec les particules volatiles.

**Les EPI doivent être convenablement nettoyés après usage** car un contact avec la sève ou le pollen peut aussi se faire par l'intermédiaire d'un équipement encore sali. Le risque de contamination peut persister tant que les résidus sont humides. Les équipements stipulés comme à usage unique devront alors être traités comme des déchets après utilisation.

Ces recommandations sont souvent indiquées aux gestionnaires préalablement aux interventions, mais elles doivent également s'appliquer aux personnes transportant les rémanents vers les lieux de stockage ou de valorisation.

Les risques inhérents à ces déchets doivent alors être indiqués pour éviter toute blessure ou lésion.

**Les outils et engins utilisés doivent être nettoyés et séchés systématiquement** afin d'en retirer les plantes et leurs fragments, la boue et les débris divers afin d'empêcher la contamination des zones encore non colonisées.



Tenue de protection portée par la brigade d'intervention EEE du CEN Normandie lors de ses chantiers d'arrachage de Berce du Caucase. © CEN Normandie

## Annexe 5 – Gestion des déchets végétaux issus des activités paysagères

### ▪ Les bonnes solutions pour s'occuper des déchets verts ?

Après une circulaire de 2011 interdisant de brûler les déchets verts à l'air libre, il faut savoir comment recycler et valoriser les déchets verts. Il est important de savoir comment améliorer nos habitudes vis-à-vis de ces déchets. En effet, en France, on trouve 17 millions de m<sup>3</sup> de déchets végétaux, soit 0,3 m<sup>3</sup> par habitant et par an.

Il existe d'autres solutions différentes de brûler à l'air libre les déchets. En effet, il est possible de recycler ou de détruire les déchets de nos jardins ou parcs afin d'améliorer la qualité de l'air et de la terre.

### ▪ Le compost : une solution économique et écologique

La première solution est le compostage. Ce dernier est un engrais formé par le recyclage de déchets organiques. Cette utilisation est écologique et économique car c'est un engrais naturel et gratuit. Il est pratique car il permet de recycler nos déchets tout en économisant des engrais, ou autre. Enfin, il peut être utilisé pour un potager, des arbres fruitiers ou pour l'entretien d'un massif de vivaces.

### ▪ Les autres solutions pour recycler ses déchets

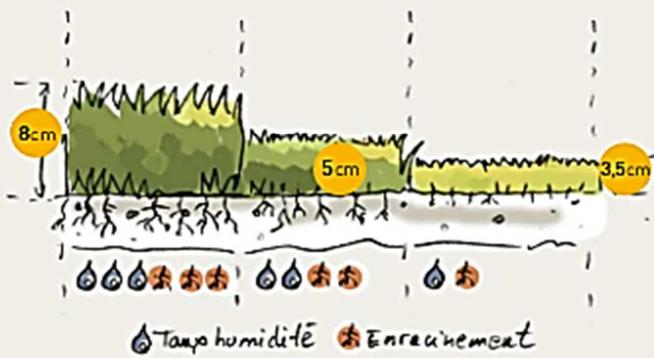
**Le paillage** permet d'utiliser les déchets verts pour recouvrir le sol de ces derniers et de les fertiliser. Ainsi, les pertes d'eau et les mauvaises herbes seront limitées. De plus, cette technique permet de préserver le sol des érosions et de réduire l'arrosage. C'est un moyen de valoriser tontes de gazon, foin, feuilles mortes ou broyat de branches.

**Le broyage** : les branches peuvent être broyées pour les valoriser en broyat utilisable en paillage ou en apport de matière "brune" dans un compost :

**La tonte mulching** consiste à déposer l'herbe déjà broyée sur un gazon afin de limiter l'appauvrissement du sol dû cause à la tonte. De plus, c'est un engrais naturel tout comme le compost. Comme le paillage, cette technique permet d'éviter l'arrosage et le jaunissement de l'herbe. Il est aussi possible d'utiliser des robots qui vont tondre puis s'occuper de répartir directement les déchets. Il est possible d'utiliser une tondeuse mais il faudra, à la main, verser les restes de tonte.

**La tonte haute** consiste à espacer les tontes d'entretien et à ne tondre qu'à 8 cm, ce qui provoque un développement de l'herbe en profondeur et par conséquent permet une meilleure humidité du sol, contribue à une plus grande biodiversité et produit moins de déchets de tonte et une économie des coûts d'entretien.

Enfin, il est possible d'amener directement les déchets dans une **déchetterie municipale**. Même si les déchetteries ne possèdent pas les outils pour les recycler, les personnes en charge les apporteront vers un centre équipé.



**Pratiquez la tonte haute**

La plupart du temps, sauf pour les pelouses d'ornement, tondre très court ne se justifie pas. Il y a même beaucoup d'avantages à tondre à 8 cm du sol plutôt qu'à 3 ou 4 cm :

- L'herbe est plus verte.
- Cela permet la floraison de plantes variées, ce qui augmente la biodiversité et favorise la pollinisation.

**UNE TONTE PLUS HAUTE**

- Les racines se développent en profondeur, donc l'herbe est plus résistante à la sécheresse ;
- Diminue les risques d'invasions de plantes indésirables, car l'ombre évite la germination ;
- Maintient un sol plus humide et plus fertile ce qui freinera l'installation de la mousse ;
- Ralentit le développement du gazon et par conséquent produit moins de déchets de tonte.

Source : ADEME, internet : <https://expertises.ademe.fr/professionnels/collectivites/patrimoine-communes-comment-passer-a-laction/dechets-services-publics/dechets-issus-lentretien-espaces-verts>